



## Déclaration liminaire du SE-UNSA CAPD du 2 juin 2017

*Notre déclaration portera sur différents points : les dédoublements en CP, l'appel à une école durable, le mouvement et les documents de la CAPD, la hors-classe, les temps partiels, les rythmes.*

### **Dédoublements en CP**

Dans le programme du nouveau Président, la mesure phare en matière d'éducation était le passage "dans les Rep+ à 12 élèves par classe en CP et CE1". Pour la rentrée 2017, l'objectif est de redéployer nationalement 2200 postes de PDMQDC pour les dédoublements; les autres maîtres surnuméraires devraient se concentrer sur le CP". Nous nous interrogeons sur la déclinaison de cette mesure en Isère en terme de choix et de moyens !

Le SE-Unsa soutient le dispositif PDMQDC car il permet de renforcer l'encadrement des élèves dans les zones les plus fragiles tout en permettant de nouvelles pratiques pédagogiques. L'ensemble des acteurs de terrain souligne qu'il permet ainsi de réduire les inégalités scolaires. L'évaluation du dispositif par le ministère est également en cours. Une décision de suppression, avec ses conséquences sur la gestion des personnels, serait incompréhensible pour les acteurs qui font vivre ce dispositif tous les jours au plus près des élèves.

### **Le SE-Unsa appelle le Président de la République à s'engager pour une École durable**

Au lendemain de l'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République, le SE-Unsa lui a adressé une lettre ouverte pour lui demander de s'engager pour une École durable capable de relever les immenses défis auxquels notre pays est confronté.

L'École a un rôle important à jouer dans ce contexte. Elle doit pouvoir assurer la cohésion sociale en permettant à tous les enfants d'apprendre et de grandir ensemble. Elle doit être un instrument de réduction des inégalités en assurant une formation de qualité à tous. Elle doit donner à chacun.e confiance en l'avenir, en étant à la fois exigeante et bienveillante et en permettant à chacun.e d'acquérir les compétences indispensables pour évoluer dans une société soumise à des transformations toujours plus rapides. C'est dans ce cadre que des dynamiques positives ont été enclenchées par la politique de refondation menée depuis 2012. Le SE-Unsa souhaite que celles-ci soient poursuivies, approfondies, inscrites dans le long terme avec : une orientation pédagogique claire, un rééquilibrage des moyens engagés au profit des plus fragiles, une véritable formation et une revalorisation des personnels.

### **Mouvement et documents de la CAPD**

Nous sommes conscients du travail important des services de la direction académique pour les opérations du mouvement des personnels. Nous apprécions l'effort fait pour la transmission des documents aux commissaires paritaires en amont de la CAPD, assorti d'une journée de préparation octroyée le jeudi 1er juin. La volonté de fournir aux délégués,

avant la séance, un document statistique sur les résultats du mouvement nous convient également.

Nous tempérerons, cependant, notre bonne humeur en regrettant que le mouvement ait dû retourner quelques heures avant la commission, contraignant ainsi les membres de la CAPD à travailler, à nouveau, dans l'urgence... Nous nous interrogeons sur la méthode pour éviter de retrouver "autant" d'erreurs après la première rotation du mouvement.

### **Hors classe**

Le ministère a décidé de changer la date de prise en compte de la note au 31 août 2016. Jusqu'à présent, le barème prenait en compte la note au 31 décembre de l'année scolaire en cours. Cette décision, prise sans concertation, lèse les collègues qui ont été inspectés au 1<sup>er</sup> trimestre avec l'espoir d'améliorer leur barème. Si nous actons avec satisfaction l'augmentation du ratio à 5,5 pour les PE en 2017, le SE-Unsa déplore que la condition d'exercice en éducation prioritaire au sein d'une même école ou établissement demeure. Cela exclut les personnels affectés sur des postes partagés ainsi que les collègues affectés sur les postes de brigade Rep+. Pour le SE-Unsa, ces personnels, qui exercent toute l'année en éducation prioritaire doivent aussi voir leur engagement reconnu.

### **Temps partiels**

La gestion des autorisations des temps partiels depuis quelques années nous préoccupe. Certes des "postes" sont ainsi récupérés avec comme objectif l'optimisation du service, mais à quel prix ! A la lumière des remontées du terrain, nous constatons que ce que l'on croit gagner d'un côté se perd en dégradation des conditions de travail des enseignants. L'effet de la fatigue du métier se traduit par des arrêts maladie qu'il faut compenser par des services de remplaçants... Nos collègues nous le disent dans les enquêtes que nous leur avons proposées : Le métier d'enseignant est devenu plus éprouvant et le fait de pouvoir exercer à temps partiel permet de préserver sa santé tout en restant investi dans son travail et en le conciliant avec sa vie personnelle. Le SE-Unsa est donc demandeur d'une amélioration de la prise en compte du temps partiel sur autorisation.

### **Rythmes scolaires**

A l'heure où se prépare dans l'urgence un nouveau décret sur la question des rythmes scolaires, il nous semble utile de préciser que le premier objectif de la réforme était d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves. Dans ce domaine comme dans d'autres, le SE-Unsa rappelle que détermination ne rime pas avec précipitation. Celle-ci pourrait avoir de multiples conséquences tant sur l'organisation des familles et des enseignants mais aussi sur la gestion administrative des personnels.